



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 14 avril 2016
Convocation des conseillers :
le 14 avril 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 avril 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Paul Weidig, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Taina Bofferding, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 8.2. SONIC VISIONS Festival: convention; décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Centre de Musiques Amplifiées;
Considérant que la Rockhal organise chaque année un évènement musical appelé SONIC VISIONS, ayant lieu au sein même de l'établissement sis à Belval, Esch-sur-Alzette;

Considérant que par la présente convention, la Ville devient un des partenaires du festival SONIC VISIONS;
Considérant que la Rockhal reste maître du programme et de l'organisation du festival proprement dite;

Considérant que la présente convention est conclue pour une année, prenant cours à partir de la date de la signature de la présente, avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des Parties dûment notifiée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de la convention;
Considérant que la convention ne sortira ses effets qu'après l'approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, respectivement par le Ministère de l'Intérieur;

Considérant que la Ville verse une participation annuelle à la Rockhal d'un montant de 17.500,00.-€ TTC;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;
Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

la convention précitée portant sur l'organisation du festival SONIC VISIONS, conclue entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Centre de Musiques Amplifiées.

en séance

date qu'en tête